

[Text]

[Translation]

• 1045

Essentially then, the minister and the government have decided to live with the existing mixed ownership regime. The government wants to get on with the financial reform package rather than continuing to debate the ownership issue at length and trying to impose one regime across all kinds of institutions.

Mr. Langdon: Is what you are saying not that you simply received a lot of adverse reaction from the trust companies which would have been hit by this? In other words, the government accepted that adverse reaction and pressure, despite the original proposals that had been set out and the original philosophy, which we certainly apply to banks. By logic this should surely be applied to the institutions you are now permitting to have extra privileges so they can compete more directly against banks.

If it were a question of leaving the restrictions in place with respect to function and saying, we are going to impose a wider ownership regime on you, I could see people having a justification for reacting strongly against it. But insofar as you have given the trust companies a tremendous scope, even extending as far as being able to purchase Schedule II banks, it seems to me—

Mr. Le Pan: Only if the trust company is widely held.

Mr. Langdon: But widely held according to your 35%?

Mr. Le Pan: No.

Mr. Langdon: Widely held in what sense?

Mr. Le Pan: Nobody owning more than 10%.

Mr. Langdon: So you apply it in that case, but you do not apply it in the case of trust companies that, although they might not purchase Schedule II banks, are still very important institutions competing via this legislation in a much more direct way against banks. Where is the logic, or is it simply a matter of giving in to pressure; not pressure, argument; strongly held positions? It seems to me that the loss of control, for instance, on the part of individuals or individual companies is not something that should concern us if there is a philosophy that says large financial institutions should be widely held. That seems to be the philosophy the government has accepted as general rule and yet refuses to apply in the case of trust companies.

Mr. Le Pan: Mr. Chairman, the government has not accepted the philosophy that all large financial institutions should be widely held. That is very explicit here. The government has espoused a philosophy that, first of all—

Mr. Langdon: Let me say it is a different philosophy from what was adopted in some of the earlier documentation.

Essentiellement, donc, le ministre et le gouvernement ont décidé de s'accommoder du régime mixte actuel de propriété. Le gouvernement veut appliquer l'ensemble des réformes financières au lieu de continuer à débattre par le menu la question de la propriété et de tenter d'imposer un seul régime à toutes les sortes d'institutions.

M. Langdon: Est-ce que vous ne dites pas tout simplement que vous avez reçu beaucoup de réactions négatives de la part des sociétés de fiducie qui auraient eu à souffrir de cette mesure? En d'autres termes, le gouvernement a accepté cette réaction négative et ces pressions, malgré les propositions originales et malgré la philosophie originale, que nous appliquons aux banques. En toute logique, cette mesure devrait sûrement s'appliquer aux institutions auxquelles vous accordez actuellement des priviléges supplémentaires pour leur permettre de faire plus directement concurrence aux banques.

S'il s'agissait de maintenir les restrictions quant à la fonction et de dire: nous allons vous imposer un régime de propriété plus réparti, je pourrais comprendre une forte réaction. Mais dans la mesure où vous avez donné aux sociétés de fiducie beaucoup de latitude, leur permettant même d'acheter des banques de l'annexe II, il me semble... .

M. Le Pan: Seulement si les actions de la société sont largement réparties.

M. Langdon: Mais largement réparties selon vos 35 p. 100?

M. Le Pan: Non.

M. Langdon: Qu'est-ce que vous entendez au juste par largement réparties?

M. Le Pan: Que personne ne possède plus de 10 p. 100.

M. Langdon: Vous appliquez cette mesure dans ce cas-là, mais vous ne l'appliquez pas dans le cas des sociétés de fiducie, qui, même si elles n'achètent pas de banques relevant de l'annexe II, sont néanmoins des institutions très importantes en concurrence beaucoup plus directe avec les banques aux termes de ce projet de loi. Où est la logique? S'agit-il simplement de céder aux pressions; pas aux pressions, mais aux arguments; aux positions fortement défendues? Il me semble que la perte de contrôle, par exemple, de la part de particuliers ou de sociétés ne devrait pas nous concerner si notre philosophie est que les actions des grandes institutions financières devraient être largement réparties. Cela semble être la philosophie que le gouvernement a acceptée comme règle générale, mais que pourtant il refuse d'appliquer dans le cas des sociétés de fiducie.

M. Le Pan: Monsieur le président, le gouvernement n'a pas accepté la philosophie voulant que les actions de toutes les grandes institutions financières devraient être largement réparties. C'est très clair ici. Le gouvernement a adopté une philosophie selon laquelle, tout d'abord... .

M. Langdon: Permettez-moi de dire qu'il s'agit d'une philosophie différente de celle qui avait été adoptée dans certains des documents antérieurs.